

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2136

28 septembre 2007

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services Holdings	102517	Inter-Realty S.A.	102515
Afford Holdings S.A.	102523	Investrand Investments I S.à r.l.	102517
Anna S.A.	102515	Jet Holding S.A.	102515
Anna S.A.	102513	Kitz S.A.	102508
Anna S.A.	102514	Kolff Investments I S.à r.l.	102516
Ataraxie Holding S.A.	102512	Lux Magnet S.A.	102510
Barpartner S.à r.l.	102519	Lybra Holdings S.à r.l.	102510
Beli Bryak S.A.	102519	Marketing Consulting Construction S.A.	102507
Bright Design S.A.	102527	M.D.C.	102514
Camoze Holding S.A.	102512	M.D.C.	102515
Cedar Rock Holdings S.à r.l.	102482	Mentor S.A.	102507
Chino S.A.	102510	Nitid S.à r.l.	102482
Cofint S.A.	102513	Orbi Medic S.A.	102514
Compagnie Financière de Placements ..	102525	PB2 S.à r.l.	102522
Corbigny S.A.	102513	Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A.	102509
Cordonnerie Express s.à r.l.	102516	Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l.	102506
Damae S.A.	102511	Revista Holding S.A.	102510
Dentsply EU Holding S.à r.l.	102504	RH Investment Holding S.A.	102509
De Quartes S.A.	102513	S.A.Z., Steinhauer Ausbein- und Zerlege-service S.à r.l.	102516
Dialor S.A.	102514	Schenck Process S.A.	102511
D.S. Finance S.A.	102524	Scoop S.à r.l.	102504
DSI International S.à r.l.	102524	Simon's Plaza Kummert s.à r.l.	102523
EFI Eurofinance Investments Holding S.A.	102523	Sping Sàrl	102523
Eurofortius S.A.	102511	Tectum Holding S.A.	102509
Euro Holiday Properties S.A.	102509	Ténérife Immobilière S.A.	102507
FEJ DB S.à r.l.	102525	Transport Alphonse Lies Sàrl	102516
FEJ EP S.à r.l.	102517	United in Sports Parallel II S.C.A.	102482
Fin Po S.A.	102503	Visual Impact SA	102512
Flira S.à r.l.	102527	Winvest Conseil S.à r.l.	102524
Flira S.à r.l.	102504		
Germandrea Holding S.A.	102511		
Gondwana International Holding S.A. ...	102512		

Cedar Rock Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.218.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48429 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007101684/211/11.

(070115795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Nitid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 90.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48430 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007101685/211/11.

(070115793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

United in Sports Parallel II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 130.866.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company existing and incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Center, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the registrar of companies of the British Virgin Islands, under number 626726,

here represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in two thousand and seven, on the 13 of July; and

(the «Unlimited Shareholder»)

2) UNITED IN SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 117, rout d'Arlon, L- 8009 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 113.597,

here represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in two thousand and seven, on the 13 of July.

(herein the «Limited Shareholder»).

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. When used herein, the following terms shall have the meanings set forth below:

Advisers Act refers to the U.S. Investment Advisers Act of 1940, as amended.

Alternative Investment Vehicle means a vehicle that may be organized by the General Partner to facilitate for legal, tax, regulatory or other similar considerations, investments by one or more Investors of the Company; the General Partner may therefore organize that some or all Investors participate in a potential investment through an alternative investment structure, requiring the same to make capital contributions with respect to such investment to a limited partnership or other vehicle that would provide for the limited liability of the Investors investing therein. Any such

Alternative Investment Vehicles will contain terms and conditions generally comparable to the Company's and will be managed by the General Partner or an affiliate thereof.

Business Days means days when Bank offices are open for regular business in Luxembourg.

Articles refers to these articles of incorporation of the Company.

Capital Calls means the successive calls made by the General Partner requiring the Investor to pay to the Company an amount corresponding to a portion of the Investor's Capital Commitment.

Capital Call Date refers to the payment due date of a Capital Call.

Capital Contribution means all amounts contributed by the Investor to the Company.

Capital Commitment means the commitment of the Investor to subscribe for Securities and to pay them up within the time limits and under the terms and conditions set forth in a subscription agreement with the Company.

Carried Interest Distributions means Distributions that the Carried Interest Shareholder receives pursuant to Articles 11(d) and (e).

Carried Interest Shareholder means an entity owned by the Principals that holds the Carried Interest Shares.

Carried Interest Shares means any Share issued by the Company which entitles its holder to Carried Interest Distributions.

Class A Shares means any Shares of class A or, as the case may be, of a sub-class of class A issued by the Company in connection with the Initial Capital Raise.

Class A Shareholders means the holders of the Class A Shares.

Code refers to the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

Company refers to UNITED IN SPORTS PARALLEL II S.C.A.

Company Law refers to the law of 10 August 1915, as amended, concerning commercial companies.

Distribution(s) means the repayment by the Company to the Shareholders of all or part of the Investor's contributions and the distributions of Assets.

Distribution of Assets means all distributions of the Company's assets to Shareholders, whether in cash or in securities, in the form of a distribution of dividends, a capital reduction which is not due to losses, or allocation of winding-up profits.

Eligible Investor means an eligible investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

EONIA means the effective overnight rate computed as a weighted average of all overnight unsecured lending transactions in the interbank market, initiated within the euro area by the contributing panel banks.

Exclusion Event means an event as listed in Article 15(1)(a) to (f).

Existing Investment means companies which are engaged in the sports business in which one or more Shareholders have interests and which have been disclosed to all Shareholders.

Extraordinary Resolution shall have the meaning ascribed thereto in Article 22.

General Partner means UNITED IN SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, with its registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.597.

Initial Capital Raise means the initial capital raise of the Company.

Initial Closing means the first date on which subscriptions for Shares have been accepted by the General Partner.

Investment Company Act refers to the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended.

Investment Programs means investments corresponding to a specific class or, as the case may be, a sub-class of shares.

Investor means SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED or any transferee approved in accordance with the Articles.

Marketable Securities means securities that are freely tradable and unrestricted.

Management Share means the unlimited Share held by the General Partner.

Ordinary Resolution shall have the meaning ascribed thereto in Article 22.

Ordinary Shares means Shares of any class other than the Management Share and the Carried Interest Shares.

Parallel Company means UNITED IN SPORTS S.C.A. SICAR.

Portfolio Company means a company that primarily operates in the sports industry throughout the world, including (without limitation) manufacturing of sportswear, sports equipment and technology; sports brands and distribution and retail specializing in sporting goods; sporting events and sports media rights; and travel and outdoor activities centered on sports and leisure.

Portfolio Investment means any equity and equity-related investments made by the Company.

Preferred Return means the preferred return as determined in Article 11 of these Articles.

Principal means each of Mr. Robert Louis-Dreyfus, Ms. Nicole Junkermann and Ms. Sandrine Zerbib.

Register means the register of Shareholders which the General Partner or any person(s) designated for such purpose by the Company is (are) required to maintain in accordance with Article 7.

Securities means any and all equity or debt securities, including loans and Shares, duly authorized and issued by the Company to Shareholders.

Securities Act refers to the U.S. Securities Act of 1933, as amended.

SICAR Law refers to the law of 15 June 2004 regarding the société d'investissement en capital à risque.

Shareholder means a holder of Securities issued by the Company.

Shares means the Carried Interest Shares, the Management Share and the other classes or sub-classes of Ordinary Shares.

Subsequent Capital Raise means a capital raise after the Initial Capital Raise of the Company through the issuance of an additional class of Shares.

Temporary Investments means (i) commercial paper, governmental obligations, money market instruments, certificates of deposit and other similar obligations and securities, in each case maturing in one year or less at the time of investment by the Company, and money market funds, and (ii) any Bridge Financing (or a portion thereof) that is refinanced or otherwise repaid within twelve (12) months after the date of the closing of the Bridge Financing.

Transfer refers to the transfer of ownership of Shares by transfer, contribution, exchange, donation or any other means (subject to regulations in effect concerning transmission by inheritance).

Art. 2. Legal form. There is hereby established among the General Partner in its capacity as an unlimited shareholder and the Investor as limited shareholder, a company (the «Company») in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) which will be governed by the laws pertaining to such entity, and in particular by the Company Law as well as by the present Articles.

Art. 3. Name. The Company will assume the name of UNITED IN SPORTS PARALLEL II S.C.A.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an Ordinary Resolution of a general meeting of its Shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through a simple resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Term. The Company is incorporated for an unlimited duration, except in the event of early dissolution as set forth in Article 23 of the Articles.

The term of the Class A Shares will expire eight (8) years from the date of the Initial Closing. However, this term may be (i) extended for up to three (3) additional periods of one (1) year each by a decision of the general meeting of Shareholders deciding by Extraordinary Resolution, including an affirmative decision of a majority of the Class A Shareholders to allow for the orderly liquidation of Portfolio Investments or (ii) shortened by a decision of the general meeting of Shareholders deciding by Extraordinary Resolution, including an affirmative decision of a majority of the Class A Shareholders.

Art. 6. Purpose - Objective. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment and development of its purpose.

Art. 7. Share capital. The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by (i) one (1) management share without nominal value (the «Management Share») and (ii) thirty thousand ninety-nine (30,099) ordinary shares of class A without nominal value (the «Class A Ordinary Shares»). Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The Company shall also issue carried interest shares of class A without nominal value (the «Class A Carried Interest Shares»).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million euros (EUR 50,000,000.-). During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby authorised to issue Shares and to grant options to subscribe for Shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically

to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by an Extraordinary Resolution of the Shareholders.

The general meeting of Shareholders or the General Partner, as applicable and in the limit of the authorised share capital, may issue additional separate classes of Shares (Class B, Class C, Class D and Class E Shares) (as well as, within each class, separate sub-classes of Shares) which will correspond to a specific Investment Program. As a result, each class or, as the case may be, sub-class of Shares relates to a separate portfolio comprised of all the assets acquired within the context of a specific Investment Program or directly or indirectly deriving therefrom, as well as all liabilities directly or indirectly derived from such Investment Program.

Proceeds related to the issuance of any class or sub-class of Shares will be exclusively invested into a specific Investment Program.

All income and expenses not allocated to any Investment Program, or losses exceeding the profits, profits brought forward or the portion of equity relating to a particular class of Shares, shall be apportioned based on Capital Commitments to the various classes or, as the case may be, sub-classes of Shares. As regards Shareholder relationships only, each asset portfolio is invested for the exclusive benefit of the relevant class or, as the case may be, sub-class of Shares. With regards to third parties, the Company shall be considered as a single legal entity. However, and subject to the preceding paragraph, as among themselves, holders of any specific class or, as the case may be, sub-classes of Shares shall be considered exclusively responsible for liabilities up to the amount of their contribution to the Company related to the underlying Investment Program of such class or, as the case may be, sub-class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of a Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such Shares.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the amount paid on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The general meeting of Shareholders may issue fractions of Shares in each class up to three (3) decimal points. A conversion of Shares from one class into another is not allowed.

Art. 8. Redemption. The Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Company Law. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with article 49-8 of the Company Law, and (ii) as may be provided for in these Articles or in a written agreement which may be entered into among the Shareholders and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for Distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Shares may be cancelled upon request of the General Partner by a decision of the general meeting of Shareholders deciding by an Extraordinary Resolution. In such case, the share capital shall be reduced.

An amount equal to the par value of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable Shares shall be the par value of the Shares.

Except as otherwise provided (i) in these Articles or (ii) in a written agreement which may be entered into among the Shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the Register, notifying such Shareholder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of Shareholders resolving on the redemption of Shares and the valuation of the redemption price, as provided for above. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the Register as the owner thereof to the bank account details of which have been provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

Art. 9. Capital commitment and drawdown. Capital Commitments may be drawn down, pro rata, on an as-needed basis with a minimum of 15 Business Days' notice to the Investor.

The Company may accept Capital Commitments from the Investor in the form of (i) commitments to subscribe for Securities in the Company, and/or (ii) agreements to provide debt to the Company.

Amounts contributed by the Investor will reduce the Investor's unfunded Capital Commitment and shall not be restored to the Investor's unfunded Capital Commitment unless: (a) such amount is contributed in anticipation of a potential Portfolio Investment and such Portfolio Investment is not consummated; or (b) the General Partner elects, in its sole and absolute discretion, to restore any such amount in the following circumstances: (i) such amount is contributed in respect of a bridge financing which is refinanced or otherwise repaid within 12 months, in which case the amount which is refinanced or otherwise repaid will be restored to the Investor's unfunded Capital Commitment; (ii) the Portfolio Investment is sold within 18 months after such Portfolio Investment is made, in which case the amount contributed in respect of such Portfolio Investment will be restored to the Investor's unfunded Capital Commitment; or (iii) the Portfolio Investment is sold 12 months or more after such Portfolio Investment is made, in which case the lesser of (A) the amount contributed in respect of such Portfolio Investment and (B) the aggregate capital contributions made in respect of the Company's expenses shall be restored to the Investor's unfunded Capital Commitment.

Art. 10. Investment proceeds. Investment proceeds available for Distribution by the Company prior to its dissolution will consist of:

- (a) cash proceeds realized on the disposition of Portfolio Investments, net of expenses relating to such disposition;
- (b) cash dividends or interest realized on Portfolio Investments; and
- (c) marketable securities held by the Company.

Investment Proceeds will not include the proceeds derived from Temporary Investments, which amounts will be apportioned among the Shareholders in proportion to their relative Capital Contributions in respect of the property or funds that produced such Temporary Investment proceeds.

Upon dissolution of the Company, Distributions may also include any other assets of the Company.

Upon the sale of a Portfolio Investment, Shareholders may redeem (or the Company may repurchase) a pro rata portion of each Shareholder's Shares based upon the acquisition costs of the relevant investment and the amount paid-up in respect of the same.

The General Partner shall have the authority to transfer certain assets in its discretion into a liquidating trust (or any other entity deemed appropriate) for the purpose of holding, managing and ultimately selling or otherwise disposing of such assets (or any portion thereof) and distributing the net proceeds of any such sale or other disposition. In such event, the General Partner shall determine, at the time of creation of such liquidating trust (or any other entity), the terms, provisions and powers of any such trust (or other entity), including, without limitation, the selection and powers of the person(s) to act as the trustee(s) or manager(s) thereof, the payment or reimbursement by the Company or by any such trust (or other entity) of expenses incurred by such trustee or manager or its agents, employees, officers, directors, partners, representatives, experts and professional advisers, in connection with their services, and the payment of such fees, compensation or other incentives of any other nature or character for such services.

Art. 11. Distributions. Investment Proceeds from a particular Investment Program will be distributed pro-rata based on Capital Contributions to Shareholders participating in that Investment Program.

(1) Investment Proceeds in respect of a Portfolio Investment will be distributed among the Shareholders participating in such Portfolio Investment based on their relative Capital Contributions to such Portfolio Investment and in relation to the specific class of Securities held by such Shareholder, in the following order of priority:

(a) first, 100% to the Investor until the Investor has received, on a cumulative basis, taking into account all prior Distributions made pursuant to this clause (a), an aggregate amount equal to:

- (i) its Capital Contributions allocable to the Portfolio Investment giving rise to the Distribution;
- (ii) its Capital Contributions allocable to the Company's other Portfolio Investments that have previously been disposed of or written-off, in whole or in part, at the time of such Distribution; and
- (iii) its Capital Contributions made in respect of the Company's expenses that are allocable to the Portfolio Investment giving rise to the Distribution and Portfolio Investments that have previously been disposed of or written-off, in whole or in part, at the time of such Distribution;

(b) second, 100% to the Investor until the Investor has received, on a cumulative basis, taking into account all prior Distributions, an aggregate amount equal to an 8% cumulative internal rate of return on amounts included in sub-clauses (a)(i) through (a)(iii) above, compounded annually from the date of completion of each Portfolio Investment in the case of sub-clauses (a)(i) and (a)(ii) above and from the date of the applicable drawdown in the case of sub-clause (a)(iii) above (the «Preferred Return»);

(c) third, 75% to the Carried Interest Shareholder and 25% to the Investor, until such time as the Carried Interest Shareholder has received a cumulative Distribution pursuant to this clause (c) equal to 25% of the sum of Distributions made to the Investor pursuant to clause (b) above and to the Investor and the Carried Interest Shareholder pursuant to this clause (c); and

(d) thereafter, 75% to be distributed on a pro-rata basis between the holder of the Management Share and the Investor, and 25% to the Carried Interest Shareholder.

Amounts paid in connection with the Distributions made in accordance with the paragraph (1) of this Article 11 shall be reduced by the amounts due as repayment of Securities other than Shares and thereafter from the amounts due as repayment of Shares.

(2) Distributions of Marketable Securities.

(a) In General. Distributions of Marketable Securities may be made to the Shareholders in the discretion of the General Partner. Non-Marketable Securities may be distributed only upon liquidation of the Company or upon prior approval of the Shareholders receiving such Non-Marketable Securities.

(b) Treated as Distribution at Fair Market Value. For purposes of making Distributions of Marketable Securities to the Shareholders in accordance with this Article 11, the Distribution shall be treated as if the Company had sold such Marketable Securities for cash in an amount equal to their fair market value, as determined in accordance with Article 11(2)(c) hereof, and distributed such cash to the Shareholders instead.

(c) Fair Market Value Defined. To the extent that the valuation of securities and other assets and liabilities is required under these Articles, such valuation shall be as determined under the articles of incorporation of the Parallel Company, using the criteria set forth therein and subject to the consent requirements described therein.

(d) Distribution of Cash and Marketable Securities. Subject to Article 11(2)(e) hereof, Distributions consisting of both cash and Marketable Securities shall be made (i) by the Company to each Shareholder, in the same proportions of cash and such Marketable Securities, to the maximum extent practicable.

(e) Election to Receive Cash in Lieu of Marketable Securities. In connection with any Distribution of Marketable Securities, the General Partner shall provide ten (10) Business Days' written notice to the Investor of such Distribution, which notice shall set forth the date on which the General Partner has proposed to cause such Distribution to be made and shall offer to the Investor the right to receive such Distribution in the form of the proceeds of the disposition of the Marketable Securities that otherwise would have been distributed to the Investor. The Investor shall receive such Distribution of Marketable Securities in the form of the cash proceeds of the disposition of such Marketable Securities if the Investor responds in writing to such notice within five (5) Business Days following the receipt thereof; provided, however, that the Investor shall agree in writing that it will treat such Marketable Securities as having been sold by the Investor and not by the Company. If the Investor fails to respond in writing to such notice within five (5) Business Days following receipt thereof, the Investor shall receive the Distribution in kind. If the Investor elects to receive cash in lieu of Marketable Securities, the General Partner shall attempt to sell such Marketable Securities within a reasonable period at the best available price as the agent for the Investor, and shall distribute the proceeds thereof, less any expenses incurred by the General Partner in connection with such disposition and Distribution to the Investor pro rata, in proportion to the number of shares of such Marketable Securities otherwise distributable to the Investor. For all purposes of these Articles, the Company shall be deemed to have distributed all such Marketable Securities to the Investor in kind based on the value of such Marketable Securities determined under Article 11(2)(b) and Article 11(2)(c) hereof. The General Partner shall have no liability for any failure to realize an amount equal to or greater than the value of such Marketable Securities determined under Article 11(2)(b) and Article 11(2)(c) hereof.

(f) Other Conditions and Restrictions. Marketable Securities distributed in kind shall be subject to such conditions and restrictions as the General Partner shall, in its discretion, determine are legally required or appropriate. Whenever classes of securities are distributed in kind (with or without cash), each Shareholder shall receive its pro rata portion of each class of securities distributed in kind and cash (if cash is distributed); provided, however, if any Shareholder would receive an amount of any security that would cause such Shareholder to own or control in excess of the amount of such security that it may legally own or control, then, upon receipt of a notice to such effect from a Shareholder, the General Partner shall, in its discretion, vary the method of distribution, so as to avoid such excessive ownership or control.

Art. 12. Claw-back. Upon dissolution of the Company, the Carried Interest Shareholder will be required to restore funds to the Investor to the extent that the Carried Interest Shareholder has received cumulative Distributions in excess of amounts otherwise distributable to the Carried Interest Shareholder pursuant to the formula set forth in Article 11 above (exclusive of any amounts previously returned to the Company by the Carried Interest Shareholder in respect of its Carried Interest Shares pursuant to Article 12 hereof), applied on an aggregate basis covering all transactions of the Company.

In no event will the Carried Interest Shareholder be required to restore more than the cumulative Distributions it received as Carried Interest Distributions determined on an after-tax basis.

Each member of the Carried Interest Shareholder will guarantee its pro-rata portion of any return obligation under this Article 12 in accordance with and subject to the terms of a guaranty to be given to the Company.

Art. 13. Investors giveback.

(a) The General Partner may require each Shareholder to return Distributions made to such Shareholder for the purpose of meeting such Shareholder's pro rata share of indemnification obligations, provided, however, that if such requirement to return Distributions pursuant to this Article 13 occurs after the Clawback determination date, the amount of Distributions such Shareholder shall be required to return pursuant to this Article 13 to meet its pro rata share of indemnification obligations shall be reduced by the amount that such Shareholder would have received pursuant to Article

12 hereof if the Clawback determination date occurred immediately after such return of Distributions pursuant to this Article 13 (determined without regard to this proviso).

(b) The obligation of a Shareholder to return Distributions pursuant to this Article 13 shall survive the termination of the Company and be subject to the following limitations:

(i) No Shareholder will be required to return all or a portion of a Distribution when such return, combined with all prior returns of Distributions, would exceed thirty percent (30%) of such Shareholder's Capital Commitment; and

(ii) The obligation to return a Distribution will cease upon the third anniversary of the date of dissolution of the Company, provided, however, that if at such third anniversary, there are any legal actions, suits or proceedings by or before any court, arbitrator, governmental body or other agency (a «Proceeding») then pending or any other liability (whether contingent or otherwise) or claim then outstanding, the General Partner shall so notify each Shareholder at such time (which notice shall include a brief description of each such Proceeding (and of the liabilities asserted in such Proceeding) or of such liabilities and claims) and the obligation of each Shareholder to return any Distribution for the purpose of meeting the Company's indemnification obligations shall survive with respect to each such Proceeding, liability and claim set forth in such notice (or any related Proceeding, liability or claim based upon the same or a similar claim) until the date that such Proceeding, liability or claim is ultimately resolved and satisfied.

Art. 14. Shareholder in default.

a) If the Investor fails to pay in full the amount due with respect to a Capital Call within fifteen (15) days of such Capital Call Date, the Investor will be considered to be in default.

Interest shall accrue automatically, without any formality being necessary, on any unpaid amount as from the Capital Call Date at a rate corresponding to EONIA published on the Capital Call Date, plus five hundred (500) basis points, or to an equivalent rate replacing EONIA, plus five hundred (500) basis points, compounded annually, without prejudice to the General Partner's right to pursue any available remedies against the Investor in default on behalf of the Company.

The General Partner shall notify the Investor by any written means suitable (email, registered mail, return receipt requested, or fax) declaring the default of payment.

If the default continues for more than fifteen (15) days after notification of the default by the General Partner, the voting rights, if any, of the Investor shall be automatically suspended by the General Partner in respect of the corresponding Securities with regards to which the Investor has defaulted, without any further notice and until the Investor has cured the default. The Investor shall not receive any Distribution of any kind whatsoever in respect of the corresponding Securities with regards to which the Investor has defaulted, until the Investor has cured the default.

If the Company makes a Distribution prior to the date on which the Investor has cured its default, the Investor's share of the Distribution shall be divided among the other Shareholders in accordance with the order of priority of the Distributions as set forth in Article 11 of the Articles.

If the default is cured, that is, if the Investor pays both the capital and interest due, within thirty (30) days following notification of the default by the General Partner, the Investor shall recover its rights to any Distributions made subsequent to the date of the effective cure. However, the Investor shall not be entitled to request the payment of any amount distributed during the period between the Capital Call Date and the date of effective cure.

b) If the default continues beyond this thirty (30) day period, the General Partner may, at its option, either commence any legal action necessary to recover the outstanding amount due to the Company against the Investor or redeem the Securities of the Investor in accordance with the provisions below.

Such redemption shall be made, as applicable, through a reduction of the share capital of the Company to be taken by Extraordinary Resolution of the Shareholders.

The redemption price shall be a price equal to the lower of:

- fifty (50) % of the amount effectively paid to the Company by the Investor as of the date of default, less any accrued interest as provided for above,

- fifty (50) % of the par value of the Investor's Securities, less any accrued interest as provided for above. The par value applied will be the par value established on either the date immediately prior to the date of the Capital Call with respect to which the Investor has defaulted, or the date immediately prior to the date of redemption, at the option of the General Partner, less any expenses incurred as a result of the default of the Investor.

At the completion of the redemption, the Investor is no longer required to pay the balance of the Capital Commitment which has not been paid-up.

The Investor is thereupon struck from the Register and the General Partner registers the transfer of the Shares in favor of the Company with a view to cancel such Shares.

c) To the extent that the Securities of the defaulted Shareholder have not been redeemed in accordance with paragraph b) above of this Article 12, the balance that remains due by the Investor shall be credited against any Distributions to which the Investor may be entitled.

Any remaining balance due by the Shareholder, as well as any damages suffered by the other Shareholders as a result of the default may be recovered by legal action, and the Investor shall remain solely liable for all expenses incurred or damages of any nature suffered by the Company.

Art. 15. Required withdrawal.

(1) Shares may be redeemed compulsorily by the General Partner in accordance with the Company Law, if a Shareholder's continued participation in the Company would:

- (a) result in a violation of the Securities Act or any comparable state or foreign law by the Company,
- (b) require the Company to register as an investment company under the Investment Company Act or register under any comparable state or foreign law,
- (c) require the Company, the General Partner or any affiliate thereof to register as an investment adviser under the Advisers Act or register under any comparable state or foreign law,
- (d) result in a violation of any law, rule or regulation by the Company, the General Partner, their respective officers, directors, employees, unitholders, partners, managers, members or any affiliate thereof,
- (e) have a materially adverse effect on the Company, its affiliates or any Portfolio Company, or
- (f) be reasonably likely to cause a material violation of any law or governmental regulation to which the relevant Portfolio Company, the Company or any of its affiliates is subject,

the General Partner shall notify the Shareholder by any written means suitable (email, registered mail, return receipt requested, or fax) of such event.

If the Exclusion Event is not cured within thirty (30) days from the notification, the General Partner may cause the Shares of the Shareholder to be redeemed in accordance with the provisions below. Such redemption shall be made through a reduction of the share capital of the Company to be taken by Extraordinary Resolution of the Shareholders.

The redemption share price for Shares will be equal to the subscription price of such Shares.

At the completion of the redemption, the Shareholder is no longer required to pay the balance of the Capital Commitment which has not been paid-up.

The Shareholder is thereupon struck from the Register and the General Partner registers the transfer of the Shares in favor of the Company with a view to cancel such Shares.

(2) Shares may be redeemed compulsorily by the Company in accordance with the Company Law, if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

The General Partner shall notify the Shareholder by any written means suitable (email, registered mail, return receipt requested, or fax) of the absence or loss of the status of Eligible Investor. If a Shareholder does not recover its status of Eligible Investor within thirty (30) days from the notification, the General Partner may redeem the Shares of the Shareholder in accordance with the provisions below.

The redemption price shall be the par value of the Shareholder's Shares. The par value applied will be the par value established on the day prior to the redemption.

At the completion of the redemption, the Shareholder is no longer required to pay the balance of the Capital Commitment which has not been paid-up.

The Shareholder is thereupon struck from the Register and the General Partner registers the transfer of the Shares in favor of the Company with a view to cancel such Shares.

Art. 16. Transfer of ownership of shares. Any Transfer of the Investor's Shares are only permitted if a minimum of 10% of the transferee's aggregate commitments to the Company or to any parallel investment vehicle of the Company is committed to the Parallel Company.

Transfers of Shares shall be carried out by means of a declaration of Transfer entered in the Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives, and in accordance with the rules regarding the assignment of claims set forth in Article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may accept and enter in the Register a Transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Investor may only sell, transfer, pledge or mortgage any portion of his Shares if any, to an Eligible Investor provided that he has received the prior written consent of the General Partner, which will not be unreasonably withheld.

Any Transfer or assignment of interest is subject to the Eligible Investor fully and completely assuming in writing, prior to the Transfer or assignment, all outstanding obligations of the Investor under any subscription agreement entered into by the Investor in respect of the Parallel Company and any parallel investment vehicle of the Parallel Company.

The General Partner may refuse, in its sole discretion, to record in the Company's Register, any Transfer of, pledge or mortgage over the Shares that was not approved by the General Partner.

Art. 17. Management.

17.1. General

The Company shall be managed by the General Partner. The General Partner is nominated for the term of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder, is appointed by the general meeting of Shareholders to effect urgent or mere adminis-

trative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment.

At such general meeting, the Shareholders may appoint a successor manager by Extraordinary Resolution. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

17.2. Powers of the General Partner

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

Any decision to acquire an Existing Investment will be subject to the approval of the general meeting of Shareholders deciding by Ordinary Resolution, excluding the Shareholder(s) holding an interest in the applicable Existing Investment.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 18. Conflict of interest. The General Partner will use its best efforts to avoid conflicts of interest between the Company and the other funds (including, without limitation, the Parallel Company and any other parallel investment vehicle thereof) that the General Partner manages, and the independent managers on the board of managers of the General Partner will be responsible for resolving any conflict which may arise in a manner which the independent managers determine to be equitable.

Art. 19. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which are not covered by the assets of the Company.

However, the General Partner shall not be liable for the Investor's Capital Contributions which have not been distributed insofar as the types of investments carried out by the Company do not permit the Company to guarantee that the Company will achieve a return or a level of profitability.

The Investor and the Carried Interest Shareholder may not act on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their respective contributions to the Company.

The board of managers of the General Partner, the Principals and each of their respective affiliates, each officer, director, employee, shareholder, partner, member, agent and consultant of any of the foregoing and any director or officer of any Portfolio Company who serves or has served in such capacity at the request of the Principals (each, an «Indemnified Party») shall not be liable to the Company for any act or omission performed by any of them, unless such act or omission results from the Indemnified Party's fraud, willful misconduct or gross negligence as determined by a court of competent jurisdiction following exhaustion of all appeals. The Company shall indemnify and hold harmless each Indemnified Party from and against any and all claims, liabilities, costs and expenses, including legal fees, arising out of or in connection with any action taken or omitted by such Indemnified Party in connection with the Company, unless such action or omission results from such Indemnified Party's fraud, willful misconduct or gross negligence.

Art. 19. Supervision. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Supervisory Board (the «Conseil de Surveillance») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram,

telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

Art. 21. Accounting. The term of a fiscal year is twelve (12) months. It shall commence on January 1st and will end on December 31st of each year. The final fiscal year will end upon close of the liquidation of the Company.

Each year on the last day of December, the accounts are closed and the General Partner prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

The General Partner will keep the Company's accounts in euros. Distributions paid in cash by the Company may be denominated a currency other than the euro. Any currency exchange fees or commissions which may arise in connection with Distributions shall be borne by the Shareholders.

Payments made by Shareholders to the Company shall only be made in euros.

Art. 22. Reports. The General Partner will draw up reports to the Shareholders in March, June, September and December.

The General Partner will publish the annual accounts within six (6) months following the close of the fiscal year.

All Shareholders and representatives thereof who receive information contained in any of the reports shall keep any and all such information strictly confidential. Therefore, all Shareholders and representatives thereof shall not reveal any such information, in any way or form, to any third party other than their professional advisers and auditors, without the express written consent of the General Partner unless it is already in the public domain, or disclosure is required by any relevant securities exchange or by law.

The Shareholders may nevertheless freely communicate the information contained in these reports to their shareholders and to their statutory auditors, as well as to any supervisory administrative authority that may request such information, in accordance with their regulatory, statutory, or contractual obligations. They shall, nevertheless, use their best efforts to ensure that the persons mentioned hereinabove who are not bound by professional secrecy commit to not reveal any confidential information to any third party.

Art. 23. General meeting of shareholders. General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda. Such notice shall be sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register.

Any resolution of a meeting of Shareholders, other than resolutions with the effect of amending the Articles (the «Ordinary Resolutions») must be approved by (i) more than fifty percent (50%) of the Shareholders' votes present or represented at the relevant meeting and (ii) the General Partner.

Any resolution of a meeting of Shareholders with the effect of amending the Articles (the «Extraordinary Resolutions») must be approved (i) with a presence quorum of the holders of fifty percent (50%) of the Shares at the first call, and if not obtained, with no quorum requirement for the second call, (ii) by at least two-thirds (2/3) of the votes of the present or represented Shareholders, and (iii) with the consent of the General Partner. Extraordinary Resolutions must be taken before a notary residing in Luxembourg.

The annual general meeting to approve the accounts of the previous fiscal year shall be held on the second Thursday of June at 11a.m. at the registered office of the Company or at another place, located in the Grand Duchy of Luxembourg, as specified in the notice of meeting. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified by the General Partner.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the General Partner.

Art. 24. Dissolution. The Company may be dissolved upon the proposal of the General Partner and by an Extraordinary Resolution (as defined in Article 22) of the general meeting of the Shareholders.

Art. 25. Liquidation. If the Company is dissolved, the General Partner will assume the functions of liquidator of the Company. Subject to these Articles, the liquidator will be vested with the broadest powers to liquidate the Company's assets, including liquidation by amicable agreement, to pay possible creditors, and to distribute the remaining assets among the Shareholders according to their respective rights as defined in Article 11 above, whether in cash or in securities.

Art. 26. Disputes - Applicable law - Jurisdiction. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

All disputes with respect to the Company which may arise during the existence of the Company or during its liquidation, whether among Shareholders or between Shareholders and the General Partner, will be governed by Luxembourg law and be subject to the jurisdiction of the competent Luxembourg courts.

Subscription and payment

The thirty thousand ninety-nine (30,099) Class A Ordinary Shares without nominal value have been subscribed by SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, for a total amount of thirty thousand ninety-nine euros (EUR 30,099.-).

The one (1) Management Share without nominal value has been subscribed by United in SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., prenamed, for a total amount of one euro (EUR 1.-).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at three thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the Supervisory Board of the Company:
 - Mr. Han-Fei Lin, partner, born in Taipei (Taiwan), on 22 March 1964, with professional address at No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.;
 - Mr. David Yang, partner, with professional address at No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.;
 - Mr. Jerry Chi-Yu Yang, partner, with professional address at No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.
3. The members of the Supervisory Board are appointed for a period of six (6) years.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED, une limited liability company existante et régie selon le droit des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Center, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 626726,

ici représenté(e) par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 13 juillet 2007;

(ci-après le «Commanditaire»)

2) UNITED IN SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et régie selon le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistrée au registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 113.597,

ici représenté(e) par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 13 juillet 2007.

(ci-après le «Commandité»)

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes, les termes suivants ont la signification ci-dessous:

Loi sur les Conseils Vise la loi des Etats Unis d'Amérique sur les conseils en investissement (U.S. Investment Advisers Act) de 1940, telle que modifiée.

Véhicule d'Investissement Alternatif Signifie un véhicule qui peut être constitué par le Gérant, pour faciliter d'un point de vue juridique, fiscal, réglementaire ou de tout autre point de vue, les investissements d'un ou plusieurs Investisseurs dans la Société; le Gérant peut par conséquent faire en sorte que tout ou partie des Investisseurs participent à un investissement potentiel via une autre structure d'investissement, et leur imposer d'effectuer des apports en capital pour cet investissement à une société en commandite simple ou à tout autre véhicule qui offrirait une limitation de responsabilité pour les Investisseurs qui y investiraient. Un tel Véhicule d'Investissement Alternatif comportera des conditions comparables de manière générale à celles de la Société et sera géré par le Gérant ou une société affiliée de celui-ci.

Jours Ouvrables Signifie les jours au cours desquels les bureaux des banques sont ouverts pour les opérations courantes au Luxembourg.

Statuts Vise ces statuts constitutifs de la Société.

Appels en Capital Signifie les appels successifs effectués par le Gérant demandant aux Investisseurs de payer à la Société un montant correspondant à une partie de l'Engagement en Capital des Investisseurs.

Date de l'Appel en Capital Vise la date d'échéance d'un Appel en capital.

Apport en Capital Signifie l'ensemble des montants apportés par un Investisseur à la Société.

Engagement en Capital Signifie l'engagement de l'Investisseur de souscrire des Valeurs mobilières et de les libérer selon l'échéancier et dans les conditions décrites dans un contrat de souscription avec la Société.

Distributions de Carried Interest Signifie les Distributions reçues par les Porteurs d'Actions de Carried Interest par application des articles 11(d) et (e).

Porteur d'Actions de Carried Interest Signifie une entité détenue par un Dirigeant détenant des Actions de Carried Interest.

Actions de Carried Interest Signifie toute Action émise par la Société qui ouvre droit à son titulaire à des Distributions de Carried Interest.

Actions de Catégorie A Signifie tout Part de catégorie A ou, le cas échéant, d'une sous catégorie d'Actions de Catégorie A émise par la Société dans le cadre de l'Augmentation Initiale du Capital.

Détenteurs d'Actions de Catégorie A Signifie les titulaires d'Actions de Catégorie A.

Code Vise le Code des impôts des Etats Unis d'Amérique de 1986, sujet à modification ultérieure (U.S. Internal Revenue Code of 1986).

Société Vise UNITED IN SPORTS PARALLEL II S.C.A.

Loi sur les Sociétés Vise la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Distribution(s) Signifie le remboursement par la Société aux Actionnaires de tout ou partie des Apports des Investisseurs et les Distributions d'Actifs.

Distribution d'Actifs Signifie toutes les distributions des actifs de la Société aux Actionnaires, que ce soit en numéraire ou sous forme de valeurs mobilières, sous forme de distribution de dividendes, de réduction de capital non motivée par des pertes ou l'attribution du boni de liquidation.

Investisseur Eligible Signifie un Investisseur Eligible au sens de l'article 2 de la loi SICAR.

EONIA Signifie le taux effectif au jour le jour calculé comme la moyenne pondérée de toutes les opérations de prêt au jour le jour non garanties sur le marché interbancaire, initiées dans la zone euro [par un panel de banques contributrices.

Cas d'Exclusion Signifie les événements énumérés aux articles 15(1)(a) à (f).

Investissement Existant Signifie les sociétés qui sont engagées dans des activités liées au sport dans lesquelles un ou plusieurs Actionnaires détiennent des participations et qui ont été divulguées à tous les Actionnaires.

Résolution Extraordinaire A la signification stipulée à l'Article 22.

Gérant Signifie UNITED IN SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., une société constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- euros, ayant son siège social 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113597.

Souscription Initiale du Capital Signifie l'augmentation initiale du capital de la Société.

Closing Initial Signifie la première date à laquelle des souscriptions pour des Parts ont été acceptées par le Gérant.

Loi sur les Sociétés d'Investissement Vise la loi des Etats Unis d'Amérique sur les sociétés d'investissement de 1940 (U.S. Investment Company Act of 1940), telle que modifiée.

Programmes d'Investissement Signifie les investissements correspondants à une classe spécifique d'action ou, si tel est le cas, les sous-classes d'actions.

Investisseur Signifie SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED ou tout autre cessionnaire agréé en accord avec ces Statuts.

Valeurs Mobilières Négociables Signifie les valeurs mobilières qui peuvent être librement négociées et ne font l'objet d'aucune limitation.

Action de Commandité Signifie l'Action à responsabilité illimitée détenue par le Gérant.

Résolution Ordinaire A la signification stipulée à l'article 22 des Statuts.

Actions Ordinaires Signifie les Actions de toute catégorie autre que l'Action de Commandité et les Actions de Carried Interest.

Société Parallèle Signifie UNITED IN SPORTS S.CA. SICAR.

Société en Portefeuille Signifie une société qui exerce ses activités principalement dans le domaine du sport dans le monde entier, y compris notamment la fabrication de vêtements de sport, la technologie et l'équipement sportif, les marques de sport et la distribution et la vente au détail d'articles de sport, les événements sportifs et des droits de diffusion sportifs, les voyages et activités d'extérieur axées sur le sport et les loisirs.

Investissement en Portefeuille Signifie les investissements en capital ou de nature équivalente effectués par la Société.

Retour Préférentiel Signifie le retour préférentiel calculé conformément à l'article 11 des présents Statuts.

Dirigeant Signifie soit Mr. Robert Louis-Dreyfus, Mme Nicole Junkermann et Mme Sandrine Zerbib.

Registre Signifie le registre des Actionnaires, que le Gérant ou toute ou toutes autres personnes désignées à cette fin par la Société sont tenus de tenir conformément à l'article 7.

Valeurs Mobilières Signifie un ou tout les titres représentatif d'actifs sociaux ou de créance, et ce, y compris les prêts et les Actions, dûment autorisé et émis par la Société aux Actionnaires.

Loi sur les Valeurs Mobilières Vise la loi des Etats Unis d'Amérique sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933), telle que modifiée.

Loi sur les SICAR Vise la loi du 15 juin 2004 concernant la société d'investissement en capital à risque.

Actionnaire Signifie le titulaire Valeurs mobilières émises par la Société.

Actions Signifie les Actions de Carried Interest, l'Action de Commandité et toutes autres catégories ou sous-catégories d'Actions Ordinaires.

Augmentation de Capital Ulérieure Signifie une augmentation de capital postérieure à l'Augmentation Initiale de Capital de la Société.

Investissement Temporaire Signifie (i) les documents commerciaux, les obligations gouvernementales, les titres du marché monétaire, les certificats de dépôt et tout autre obligation ou valeur, qui est dans tout les cas exigible au moins dans l'année de l'investissement par la Société, et des fonds du marché monétaire, et (ii) tout crédit relais (ou une partie de celui-ci) qui est refinancé, ou au contraire, remboursé endéans douze (12) mois après la date de la clôture du crédit relais.

Cession Signifie la cession de la propriété d'Unités Ayant le Droit de Vote par voie de cession, apport, échange, donation ou tout autre moyen (sous réserve des réglementations en vigueur applicables à la transmission par voie de succession).

Art. 2. Dénomination sociale. Il est constitué par les présentes, entre le Gérant en qualité d'Actionnaire indéfiniment responsable, et les Investisseurs en qualité d'Actionnaire à responsabilité limitée, une société (la «Société») ayant la forme de société en commandite par actions (S.C.A.) qui sera régie par les lois relatives à ce type d'entité, et en particulier la Loi sur les Sociétés, de même que les présents Statuts.

Art. 3. Dénomination sociale. La Société prend la dénomination de UNITED IN SPORTS PARALLEL II S.C.A.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une Résolution Ordinaire de l'assemblée générale des Actionnaires. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée, sauf cas de dissolution anticipée prévu par l'article 23 des Statuts.

La durée des Actions de Catégorie A est de huit (8) années suivant le Closing Initial. Toutefois, cette durée peut être (i) prorogée d'au plus trois (3) périodes complémentaires d'une (1) année chacune par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant par Résolution Extraordinaire, incluant une décision de la majorité des Détenteurs d'Actions de Catégorie A pour permettre la liquidation adéquate du Portefeuille d'investissements, ou (ii) raccourcie par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant par Résolution Extraordinaire, incluant une décision de la majorité des Détenteurs d'Actions de Catégorie A.

Art. 6. Objet social - objectifs. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qui lui semblent nécessaires pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 7. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par (i) par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») sans valeur nominale et trente mille quatre-vingt-dix-neuf (30.099) actions ordinaires de class A (les «Actions Ordinaires de Class A») sans valeur nominale. La Société émettra aussi des actions de carried intérêt de class A (les «Actions de Carried Interest de Class A») sans valeur nominale. Chaque Action donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

Le capital autorisé, incluant les actions déjà émises, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000,-). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces Statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions et à consentir des options pour souscrire aux Actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par Résolution Extraordinaire des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant, quant applicable et dans la limite du capital autorisé, peut émettre plusieurs catégories d'Actions supplémentaires (Class B, Class C, Class D et Class E) (de même que, au sein de chaque catégorie, des sous-catégories distinctes d'Actions) qui correspondront à des Programmes d'Investissement spécifiques. En conséquence, chaque catégorie ou, le cas échéant, sous-catégorie d'Actions, se rapporte à un portefeuille séparé constitué de tous les actifs acquis dans le cadre d'un Programme d'Investissement spécifique ou en découlant directement ou indirectement, de même que de tous les passifs découlant directement ou indirectement de ce Programme d'Investissement. Les fonds résultant de l'émission de toute catégorie ou sous catégorie d'Actions seront investis exclusivement dans un Programme d'Investissement spécifique.

Tous les revenus et toutes les charges non attribués à un Programme d'Investissement, ou les pertes excédants les profits, les profits reportés ou la portion de capital ayant trait à une classe d'Actions particulières, seront répartis sur base de l'Engagement en Capital entre les différentes catégories, et les cas échéant, sous-catégories, d'Actions.

En ce qui concerne les seules relations entre Actionnaires, chaque Portefeuille d'actifs est investi pour le bénéfice exclusif de la catégorie et, le cas échéant, de la sous-catégorie d'Actions concernée. En ce qui concerne les tiers, la Société sera considérée comme une seule et unique entité juridique. Toutefois, et en accord avec le paragraphe précédent, entre eux, les titulaires d'une catégorie ou, le cas échéant, d'une sous-catégorie d'Actions seront considérés comme exclusivement responsables des passifs à concurrence des montants de leurs contributions à la Société liés au Programme d'Investissement sous-jacent de cette catégorie ou, si tel est le cas, sous-catégorie, sous réserve des lois ou conventions applicables.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (le «Registre»).

Toutes les Actions de la Société émises doivent être portées au Registre tenu par la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera

notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

L'assemblée générale des Actionnaires peut émettre des fractions d'Actions de chaque catégorie, jusqu'à trois (3) décimales.

La conversion des Actions d'une catégorie vers une autre n'est pas autorisée.

Art. 8. Rachat. Les Actions sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés, et (ii) ou tel que prévu par ce Statut ou par un accord écrit qui peut être conclu entre les Actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires décidant par Résolution Extraordinaire. Dans un tel cas, le capital social sera réduit.

Un montant égal au pair de toutes les Actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux Actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Sauf disposition contraire prévue par (i) les présents statuts ou (ii) par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les Actionnaires et la Société, le prix de rachat des Actions rachetables sera égal au pair de toutes les Actions.

Sauf disposition contraire (i) dans ces Statuts ou (ii) dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les Actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions et de la valeur du prix de rachat selon l'article 7. Chaque détenteur d'Actions devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le Registre sur le compte bancaire indiqué par cet Actionnaire à la Société avant la date de rachat.

Art. 9. Engagements et appels en capital. Les Engagements en Capital peuvent être appelés, au pro rata, au fur et à mesure des besoins, sous réserve d'une notification préalable d'au moins 15 Jours Ouvrables aux Investisseurs.

La Société peut accepter des Engagements en Capital d'Investisseur sous forme (i) d'engagements de souscription de Valeurs Immobilières dans la Société et/ou (ii) de contrat de mise à disposition d'emprunt au bénéfice de la Société.

Les sommes apportées par l'Investisseur réduisent le montant de l'Engagement en Capital non financé de l'Investisseur concerné et ne sont pas ré-imputées sur le montant de l'Engagement en Capital non financé de l'Investisseur, à moins: (a) que cette somme ne soit apportée par anticipation sur un Investissement en Portefeuille potentiel et que cet Investissement en Portefeuille n'ait pas été réalisé; ou (b) le Gérant décide, à sa seule et entière discrétion, de rembourser cette somme dans les circonstances suivantes: (i) cette somme est apportée en rapport avec un financement relais qui est refinancé ou remboursé de quelque manière que ce soit dans les 12 mois, auquel cas le montant qui est refinancé ou remboursé de toute manière est imputé sur les Engagements en Capital non financé; (ii) l'Investissement en Portefeuille est cédé dans les 18 mois après que cet Investissement en Portefeuille a été effectué, auquel cas la somme apportée pour les besoins de cet Investissement en Portefeuille sera imputée sur les Engagements en Capital non financé; ou (iii) l'Investissement en Portefeuille est cédé douze mois ou plus suivant la réalisation de cet Investissement de Portefeuille, auquel cas, le montant le moins important entre (A) celui de la somme apportée pour les besoins de cet Investissement en Portefeuille et (B) le montant total des Apports en Capital effectués en rapport avec les dépenses de la Société seront réimputés sur les Engagements en capital non financés de l'Investisseur.

Art. 10. Produit des investissements. Le produit des investissements disponible pour Distribution par la Société avant sa dissolution sera constitué par:

(a) les produits en numéraire résultant de la cession des Investissements en Portefeuille, nets des dépenses liées à ces cessions;

(b) les dividendes en numéraire ou les intérêts résultant des Investissements en Portefeuille; et

(c) les valeurs mobilières négociables détenues par la Société.

Le produit des investissements n'inclura pas les produits résultant des investissements temporaires, dont le montant sera réparti entre les Actionnaires au prorata de leurs Apports en Capital, eu égard aux actifs ou fonds ayant permis ces produits d'Investissement Temporaire.

Lors de la dissolution de la Société, les Distributions peuvent également inclure tous autres actifs de la Société.

Lors de la vente d'un Investissement en Portefeuille, les Investisseurs restitueront (ou la Société rachètera) une fraction au prorata des Actions de chaque Investisseur en fonction des coûts d'acquisition de l'investissement concerné et des montants libérées pour les besoins de cet investissement.

Le Gérant pourra céder certains actifs à sa seule discrétion à un trust de liquidation (ou à toute autre entité qu'il jugera pertinente) pour les besoins de la détention, de la gestion et de la cession ultime ou plus généralement de la disposition de ces actifs (ou toute fraction de ceux-ci) et la distribution des produits nets de ces ventes ou dispositions. Dans ce cas, le Gérant déterminera, lors de la création de ce trust de liquidation (ou de toute autre entité) les conditions, stipulations et pouvoirs de ce trust (ou de l'autre entité), y compris notamment la sélection et les pouvoirs de la ou des personnes agissant en qualité de trustee ou de gestionnaire ou gestionnaires, le paiement ou le remboursement par la Société (ou toute autre entité) des dépenses exposées par ce trustee ou gestionnaire ou ses mandataires, salariés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, représentants, experts et conseils, en rapport avec leurs services, et les paiement des honoraires, rémunérations et autres gratifications de toute nature pour ces services.

Art. 11. Distributions. Le produit des Investissements d'un Programme d'Investissement particulier sera distribué prorata sur base des Apports en Capital aux Actionnaires participant dans ce Programme d'Investissement.

(1) Lors d'une Distribution d'Actifs, les Produits des investissements relatifs à un Investissement en Portefeuille seront distribués entre les Actionnaires participants à cet Investissement en Portefeuille en fonction des Apports en capital respectifs faits à cet Investissement en Portefeuille et en fonction de la classe de Valeurs Mobilières spécifiques, selon l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, 100% à l'Investisseur jusqu'à ce que l'Investisseur ait reçu, en tout, en prenant en compte les Distributions antérieures faites dans le cadre du présent paragraphe (a), un montant total égal à:

(i) leur Apport en Capital attribuable à l'Investissement en Portefeuille donnant lieu à la Distribution;

(ii) leurs Apports en Capital attribuables aux autres Investissements en Portefeuille de la Société qui ont été précédemment cédés ou annulés, en tout ou en partie, avant ou lors de cette Distribution; et

(iii) leurs Apports en Capital effectués en rapport avec les dépenses de la Société attribuables à l'Investissement en Portefeuille donnant lieu à la Distribution et les Investissements en Portefeuille qui ont été cédés ou annulés, en tout ou en partie, avant ou au moment de cette Distribution;

(b) deuxièmement, 100% à l'Investisseur jusqu'à ce que l'Investisseur ait reçu, en tout, en prenant en compte toutes les Distributions précédentes, un montant total égal à un taux de rendement interne de 8% sur les sommes visées aux paragraphes (a)(i) à (a)(iii) ci-dessus, calculé annuellement à partir de la date de chaque Investissement en Portefeuille dans le cas des paragraphes (a)(i) et (a)(ii) ci-dessus et à partir de la date d'échéance applicable dans le cas du paragraphe (a)(iii) ci-dessus (le «Retour Préférentiel»);

(c) troisièmement, 75% aux titulaires des Actions de Carried Interest et 25% à l'Investisseur, jusqu'à ce que les titulaires d'Actions de Carried Interest aient reçu un montant distribué cumulé par application du présent paragraphe (c) égal à 25% de la somme des Distributions faites à l'Investisseur par application du paragraphe (b) ci-dessus et aux titulaires d'Actions Ordinaires et/ou de Parts Bénéficiaires et à l'Investisseur et aux titulaires des Actions de Carried Interest par application du présent paragraphe (c); et

(d) ensuite, 75% sera distribué au prorata entre le détenteur de l'Action de Commandité et l'Investisseur, et 25% aux titulaires des Actions de Carried Interest.

(2) Distributions de Valeurs Mobilières Négociables.

(a) En Général. Des Distributions de Valeurs Mobilières Négociables peuvent être effectuées aux Actionnaires à la discrétion du Gérant. Des valeurs mobilières non négociables peuvent être distribuées uniquement lors de la liquidation de la Société ou avec l'accord préalable des Actionnaires recevant ces valeurs mobilières non négociables.

(b) Considérées comme une Distribution à leur juste valeur. Pour les besoins des Distributions de Valeurs Mobilières Négociables aux Actionnaires conformément au présent article 11, la Distribution sera effectuée comme si la Société avait cédé ces Valeurs Mobilières Négociables contre des espèces pour un montant égal à leur juste valeur, déterminée conformément aux stipulations de l'article 11 (2)(c) des présentes, et avait procédé à une distribution en numéraire aux Actionnaires.

(c) Détermination de la notion de juste valeur. Dans la mesure où l'évaluation des Valeurs Mobilières et des autres actifs et passifs est requise dans le cadre des Statuts, cette évaluation se fera comme stipulé dans les statuts de la Société Parallèle, en utilisant le critère qui y est décrit et sous réserve de l'exigence du consentement qui y est décrit.

(d) Distribution de Numéraire et de Valeurs Mobilières Négociables. Sous réserve de l'article 11 (2)(e) ci-dessous, les Distributions constituées à la fois de numéraire et de Valeurs Mobilières Négociables seront effectuées par la Société à chaque Actionnaire, dans les mêmes proportions de numéraire et de Valeurs Mobilières Négociables, dans la plus large mesure possible.

(e) Choix de recevoir du Numéraire au lieu de Valeurs Mobilières Négociables. Eu égard à toute Distribution de Valeurs Mobilières Négociables, le Gérant devra notifier dans les dix (10) Jours Ouvrable à l'investisseur cette Distribution, cette notification devant indiquer la date à laquelle le Gérant a choisi de proposer cette Distribution et devra offrir à l'investisseur le droit de recevoir cette Distribution sous forme de produits de la cession des Valeurs mobilières qui auraient été autrement distribuées à l'Investisseur. L'Investisseur recevra cette Distribution de Valeurs Mobilières Né-

gociables sous la forme des produits de la cession des Valeurs mobilière négociables l'Investisseur répond par écrit à cette notification dans les cinq (5) Jours Ouvrable suivant la réception de la première notification, étant précisé, néanmoins, que l'Investisseur devra accepter par écrit qu'il considère ces Valeurs Mobilières Négociables comme ayant été cédés par l'Investisseur et non par la Société. Si l'Investisseur ne répond pas à cette notification écrite dans les cinq (5) Jours Ouvrable suivant la réception, l'Investisseur recevra la Distribution en nature. Si l'Investisseur choisit de recevoir du numéraire au lieu de Valeurs Mobilières, le Gérant devra essayer de vendre les Valeurs Mobilières Négociables dans un délai raisonnable et au meilleur prix possible, en qualité de mandataire de l'Investisseur, et devra distribuer les produits correspondants, déduction faite de tous frais engagés par le Gérant pour les besoins de la cession et de la Distribution à l'Investisseur, au prorata du nombre de parts par rapport aux Valeurs Mobilières Négociables qui auraient été autrement distribuées à l'Investisseur. Pour les besoins des présents Statuts, la Société sera réputée avoir distribué toutes les Valeurs Mobilières Négociables à l'Investisseur en nature à la valeur de ces Valeurs Mobilières Négociables, déterminée conformément aux Articles 11 (2)(b) et 11 (2)(c) des présentes. Le Gérant ne supportera aucune responsabilité en cas de non atteinte d'un produit de cession supérieur ou égal à la valeur des Valeurs Mobilières Négociables déterminée conformément aux Articles 11(2) (b) et 11(2) (c) des présentes.

(f) Autres Conditions et Restrictions. Les Valeurs Mobilières Négociables distribuées en nature seront soumises aux conditions et restrictions que le Gérant, à sa seule discrétion, déterminera comme étant requises par la loi ou pertinentes. Lorsque des catégories de valeurs mobilières sont distribuées en nature (avec ou sans numéraire), chaque Actionnaire percevra une fraction au prorata de chaque catégorie de valeurs mobilières distribuées en nature et en numéraire (en cas de distribution de numéraire); étant précisé toutefois, que si un Actionnaire reçoit un nombre de valeurs mobilières qui serait supérieur à ce que cet Actionnaire peut détenir ou contrôler licitement, dès réception d'une notification à cet effet adressée par l'Actionnaire, le Gérant devra, à sa seule discrétion, modifier la méthode de distribution, de manière à éviter le dépassement du seuil de détention ou de contrôle.

Art. 12. Retour. Lors de la dissolution de la Société, le Porteur d'Actions de Carried Interest devra restituer des fonds aux Actionnaires dans la mesure où le Porteur d'Actions de Carried Interest a reçu des Distributions cumulées supérieures aux montants qui lui sont normalement distribuables par application de la formule de l'article 11 ci-dessus (à l'exclusion de tous montants précédemment restitués à la Société par le Porteur d'Actions de Carried Interest en rapport avec ses Actions de Carried Interest par application du présent article 12), de manière globale et couvrant toutes les opérations de la Société.

En aucun cas le Porteur d'Actions de Carried Interest ne devra restituer plus que le montant cumulé des Distributions reçues par lui sous forme de Distributions de Carried Interest, sur une base après impôts.

Chaque Porteur d'Actions de Carried Interest accordera une garantie à la Société aux termes de laquelle ce Garant devra garantir une fraction correspondant au pourcentage de sa participation de toute obligation de restitution aux termes du présent article 12 conformément aux termes et sous réserve des conditions de la garantie.

Art. 13. Restitutions des investisseurs.

(a) Le Gérant peut demander à chaque Actionnaire de restituer des Distributions faites à cet Actionnaire en vue de satisfaire à ses obligations d'indemnisation en proportion des Unités Ayant le Droit de Vote dont il est titulaire, étant précisé toutefois, que si cette obligation de restituer des Distributions par application de l'article 13 intervient après la date de la décision de restitution prévue à l'article 12, le montant des Distributions qu'un Actionnaire peut être tenu de restituer par application de l'article 13 pour satisfaire à son obligation d'indemnisation au prorata sera réduite du montant que cet Actionnaire aurait reçu par application de l'article 12 des présentes si la date de la décision de restitution était intervenue juste après la restitution des Distributions par application de l'article 13 (calculé sans prendre en compte la présente clause).

(b) L'obligation d'un Actionnaire de restituer des Distributions par application du présent article 13 survivra à la dissolution de la Société et est soumise aux limitations suivantes:

(i) Aucun Actionnaire ne sera tenu de restituer tout ou partie d'une Distribution lorsque cette restitution, avec toutes les restitutions antérieures de Distributions, dépasserait trente pour cent (30%) de son Engagement en Capital; et

(ii) L'obligation de restituer une Distribution cessera au troisième anniversaire de la date de dissolution de la Société, étant précisé toutefois que, si à la date de ce troisième anniversaire, il existe des actions judiciaires, des procès ou des procédures engagées par ou devant un tribunal, un arbitre ou tout organisme public (une «Procédure»), ou s'il existe tout autre passif (éventuel ou avéré) ou réclamation alors en cours, le Gérant devra le notifier à chaque Actionnaire (cette notification devant comprendre une brève description de cette Procédure (et des responsabilités encourues dans le cadre de cette Procédure) ou des passifs et réclamations) et l'obligation de chaque Actionnaire de restituer des dividendes pour satisfaire aux obligations d'indemnisation de la Société survivra au titre de chaque Procédure, responsabilité ou réclamation décrite dans la notification (ou toute Procédure, responsabilité ou réclamation liée reposant sur les mêmes réclamations ou des réclamations similaires) jusqu'à la date à laquelle cette Procédure, responsabilité ou réclamation sera définitivement résolue et éteinte.

Art. 14. Manquement d'un actionnaire.

a) Si l'Investisseur ne paye pas intégralement un montant dû au titre d'un Appel en Capital dans les quinze (15) jours suivant la date de cet Appel en Capital, l'Investisseur est considéré comme ayant commis un manquement.

Les intérêts courront automatiquement, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, sur toute somme impayée à partir de la Date de l'Appel en Capital à un taux correspondant à l'EONIA publié à la Date de l'Appel en Capital, plus cinq cent (500) points de base, ou à un taux équivalent remplaçant l'EONIA, plus cinq cent (500) points de base, calculés annuellement, sans préjudice des droits du Gérant d'utiliser au nom de la Société tous les recours disponibles à l'encontre de l'Investisseur considéré comme ayant commis un manquement.

Le Gérant adressera une notification à l'Actionnaire par tous moyens écrits pertinents (courrier électronique, lettre recommandée, avec avis de réception, ou télécopie), pour déclarer le manquement à l'obligation de payer.

Si le manquement persiste pendant plus de quinze (15) jours suivant la notification du manquement par le Gérant, les droits de vote, le cas échéant, de l'Investisseur seront automatiquement suspendus par le Gérant eu égard aux Valeurs Mobilières pour lesquels l'Investisseur est en manquement, sans notification supplémentaire et jusqu'à ce que l'Investisseur ait remédié au manquement. L'Investisseur ne recevra de Distribution d'aucune nature eu égard aux Valeurs Mobilières pour lesquelles l'Investisseur est en manquement, jusqu'à ce qu'il ait remédié au manquement.

Si la Société effectue une Distribution avant la date à laquelle l'Investisseur a remédié au manquement, les actions de l'Investisseur seront réparties entre les autres Actionnaires conformément à l'ordre de priorité des Distributions décrit à l'article 11 des présents Statuts.

Si le manquement cesse, c'est à dire, si l'Investisseur en situation de manquement paye le capital et les intérêts dus, dans les trente (30) jours suivant la notification du manquement par le Gérant, l'Investisseur recouvrira ses droits à toutes Distributions faites après la date à laquelle le manquement a effectivement cessé. Toutefois, l'Investisseur ne pourra demander le paiement de toute somme distribuée entre la date de l'Appel en Capital et la date à laquelle le manquement a effectivement cessé.

b) Si le manquement persiste au-delà de cette période de trente (30) jours, le Gérant peut décider soit d'engager une action judiciaire à l'encontre de l'Investisseur en vue du recouvrement de la somme due à la Société, soit de racheter les Valeurs Mobilières de l'Investisseur conformément aux stipulations ci-dessous. Ce rachat sera réalisé, le cas échéant, par la réduction du capital social de la Société suite à une Résolution Extraordinaire des Actionnaires.

Le prix de rachat correspondra à la plus faible des valeurs suivantes:

- cinquante (50) % de la somme effectivement payée à la Société par l'Investisseur à la date du manquement, déduction faite des intérêts échus tels que stipulés ci-dessus,

- cinquante (50) % de la valeur des Valeurs Mobilières de l'Investisseur, déduction faite des intérêts échus tels que stipulés ci-dessus. La valeur utilisée sera la valeur calculée soit à la date précédant immédiatement la date de l'Appel en Capital pour lequel l'Investisseur est en manquement, ou la date la plus proche de la date de rachat, au choix du Gérant. déduction faite de tous frais engagés en conséquence du manquement de l'Investisseur.

A partir de l'exécution du rachat, l'Investisseur n'est plus tenu de payer le solde de l'Engagement en Capital qui n'a pas été versé.

L'Investisseur est alors rayé du Registre et le Gérant inscrit la cession des Actions en faveur de la Société en vue de les annuler.

c) Dans la mesure de ce que les Valeurs Mobilières de l'Actionnaire défaillant n'ont pas été rachetées en conformité avec le paragraphe b) de cet article 12, le solde qui reste dû par l'Investisseur est crédité sur toute Distribution à laquelle l'Investisseur a droit.

Tout solde dû par l'Investisseur, de même que tous dommages subis par tout autre Actionnaire en conséquence du manquement, peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux, et l'Investisseur reste seul responsable des dépenses engagées ou des dommages de toute nature subis par la Société.

Art. 15. Retrait obligatoire.

(1) Le Gérant peut imposer le rachat des Actions, en conformité avec la Loi sur les Sociétés, si le maintien de la participation d'un Actionnaire dans la Société:

(a) pourrait avoir pour conséquence la violation de la Loi sur les valeurs mobilières ou de toute autre loi d'Etat ou d'une loi étrangère par la Société,

(b) pourrait contraindre la Société à avoir le statut de société d'investissement par application de la Loi sur les Sociétés d'Investissement ou par application de toute autre loi nationale ou étrangère comparable,

(c) pourrait contraindre la Société, le Gérant, ou toute société affiliée de celui-ci à avoir le statut de conseil en investissement par application de la Loi sur les Conseils ou de toute autre loi nationale ou étrangère comparable,

(d) pourrait avoir pour conséquence la violation de toute loi ou de tout règlement par la Société, le Gérant, leurs dirigeants, administrateurs, salariés, Actionnaires, gérants ou membres respectifs,

(e) pourrait avoir un impact négatif significatif sur la Société, ses sociétés affiliées ou toute Société en Portefeuille, ou

(f) pourrait raisonnablement provoquer le manquement significatif à toute loi ou à tout règlement applicable à toute Société en Portefeuille, à la Société ou l'une de ses sociétés affiliées,

Le Gérant notifiera tout événement de ce type aux Actionnaires par tout moyen écrit approprié (courrier électronique, lettre recommandée, éventuellement avec avis de réception, ou télécopie).

S'il n'est pas remédié au Cas d'Exclusion dans les trente (30) jours suivant la notification, le Gérant peut racheter les Actions de l'Actionnaire conformément aux stipulations ci-dessous. Ce rachat sera réalisé par la réduction du capital social de la Société après décision prise par Résolution Extraordinaire des Actionnaires.

Le prix de rachat des actions pour les Actions sera égal au prix de souscription de ces Actions.

A partir de l'exécution du rachat, l'Actionnaire n'est plus tenu de payer le solde de l'Engagement en Capital qui n'a pas été versé.

L'Actionnaire est alors rayé du Registre et le Gérant inscrit la cession des Actions en faveur de la Société en vue de les annuler.

(2) Les Actions peuvent être obligatoirement rachetées par la Société, en conformité avec la Loi sur les Sociétés, si un Actionnaire cesse ou s'avère ne plus être un Investisseur Eligible.

Le Gérant notifiera à l'Actionnaire par tous moyens écrits appropriés (courrier électronique, lettre recommandée, éventuellement avec avis de réception, ou télécopie) l'absence ou la perte du statut d'Investisseur Eligible. Si un Actionnaire ne retrouve pas son statut d'Investisseur Eligible dans les trente (30) jours suivant la notification, le Gérant peut racheter les Actions de l'Actionnaire conformément aux stipulations ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur des Actions de l'Actionnaire. La valeur comptable utilisée sera la valeur établie le jour précédent le rachat.

A partir de l'exécution de ce rachat, l'Actionnaire n'est plus tenu de payer le solde de l'Engagement en Capital qui n'a pas été versé.

L'Actionnaire est alors rayé du Registre et le Gérant inscrit la cession des Actions en faveur de la Société en vue de les annuler.

Art. 16. Transfert de propriété des unités ayant le droit de vote. Tout transfert des Actions de l'Investisseur est permis si un minimum de 10% de l'apport total du cédant à la Société ou à tout autre véhicule parallèle de la Société est apporté à la Société Parallèle.

Les cessions d'Actions seront effectuées au moyen d'une déclaration de Cession inscrite dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants autorisés, et conformément aux règles applicables aux cessions de créances contenues dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut accepter d'inscrire une Cession dans le Registre sur la base d'une correspondance ou d'autres documents contenant l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.

L'Investisseur ne peuvent céder, transférer, nantir ou consentir des sûretés sur une fraction des ses Actions, le cas échéant, à un Investisseur Eligible, qu'à la condition que celui-ci ait reçu l'agrément préalable et écrit du Gérant, qui ne pourra être retardé déraisonnablement.

Toute Cession est soumise à la condition que l'Investisseur Eligible accepte par écrit, sans aucune réserve, préalablement au transfert ou à la cession, toutes les obligations existantes de l'Investisseur au titre d'un Contrat de Souscription conclu par l'Investisseur en conformité avec la Société Parallèle et tout véhicule d'investissement parallèle à la Société Parallèle.

Le Gérant peut refuser, à sa seule discrétion, d'inscrire dans le Registre une Cession, un nantissement ou une sûreté sur des Actions qui n'a pas été approuvé par le Gérant.

Art. 17. Gestion.

17.1. Généralités

La Société est gérée par le Gérant. Le Gérant est désigné pour la durée de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente interdisant au Gérant d'agir en qualité de gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à la condition qu'un administrateur, qui peut ne pas être un Actionnaire, soit désigné par l'assemblée générale des Actionnaires pour effectuer les actes urgents ou d'administration courante, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa désignation.

Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner un nouveau gérant par une Résolution Extraordinaire. A défaut d'une telle désignation, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

17.2. Pouvoirs du Gérant

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires peuvent être exercés par le Gérant.

Toute décision d'acquiescer un Investissement Existant sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les conditions des Résolutions Ordinaires, l'Actionnaire détenant un intérêt dans l'Investissement Existant pertinent ne participant pas au vote.

Le Gérant peut désigner des conseils en investissements et des gérants, de même que tous mandataires de gestion ou administratifs. Le Gérant peut conclure des contrats avec toutes personnes ou sociétés pour la prestation de leurs services, la délégation de pouvoirs à ces personnes, et la détermination de leur rémunération supportée par la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Le Gérant cherchera à éviter les conflits d'intérêts entre la Société et les autres fonds (y compris, sans limitation, la Société Parallèle et tout autre véhicule d'investissement parallèle de la Société Parallèle) que le Gérant gère, et que le gérant indépendant du conseil de gérance du Gérant sera responsable pour résoudre tout conflit qui pourrait survenir, de la manière qu'il considérera, à sa seule discrétion, comme équitable.

Art. 19. Responsabilité. Le Gérant est responsable de tous les passifs non couverts par les actifs de la Société.

Toutefois, le Gérant ne sera pas responsable des Apports en Capital de l'Investisseur qui n'ont pas été distribués dans la mesure où les types d'investissements effectués par la Société ne permettent pas à celle-ci de garantir qu'elle atteindra un rendement ou un certain niveau de rendement.

L'investisseur et le Porteur d'Actions de Carried Interest ne peuvent agir au nom de la Société en aucun cas et à quelque titre que ce soit autrement que par l'exercice de leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables que dans la limite de leurs apports respectifs à la Société.

Le conseil de gérance du Gérant, les Dirigeants et chacune de leurs sociétés affiliées, chaque administrateur, dirigeant, salarié, Actionnaire, associé, membre, mandataire ou consultant de celles-ci et tout administrateur ou dirigeant de toute Société en Portefeuille qui exerce ou a exercé ses fonctions à la demande des Dirigeants (chacun étant désigné une «Partie Indemnisée») ne seront pas responsables vis-à-vis de la Société pour tout acte ou toute omission de l'un d'eux, sauf si cet acte ou cette omission résulte de la fraude, de la faute grave ou intentionnelle ou de la négligence grossière de la Partie Indemnisée, telle qu'elle sera déterminée par un tribunal compétent après épuisement de tous recours. La Société indemniserà et réparera tout dommage subi par une Partie Indemnisée à raison de tous recours, responsabilités, frais et dépenses, y compris les frais d'avocat, découlant de, ou liés à toute action ou omission de la Partie Indemnisée en rapport avec la Société, sauf si cet acte ou cette omission résulte de la fraude, de la faute grave ou intentionnelle ou de la négligence grossière de la Partie Indemnisée.

Art. 20. Le conseil de surveillance. L'activité de la société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, devront être contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres, lesquels n'auront pas besoin d'être des actionnaires. Pour l'exécution de ses obligations de surveillance, le conseil de surveillance disposera des pouvoirs d'un commissaire aux comptes, comme le prévoit l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée le cas échéant. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur les sujets qu'il déterminera et pourra autoriser toute action prise par le Gérant qui pourrait, selon les lois, les règlements ou ce Statut, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance devront être élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée d'un an. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par une assemblée générale des actionnaires.

Le conseil de surveillance choisira un président parmi ses membres.

Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une assemblée du conseil sera convoquée si deux de ses membres le demande.

Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise par courrier, fax ou courrier électronique (sans signature électronique) à l'ensemble de ses membres au moins (8) huit jours avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. L'avis de convocation devra indiquer le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil mais en son absence le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à cette assemblée. Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Les résolutions du conseil de surveillance devront être enregistrées dans les procès-verbaux qui seront signés par le président de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits auprès des instances judiciaires ou autres, devront être valablement signés par le président de l'assemblée ou deux autres de ses membres.

Le conseil de surveillance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil. Chaque membre du conseil de surveillance peut

exprimer son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Cet accord devra être confirmé par écrit et l'intégralité de ces documents constituera la preuve attestant de l'adoption de la résolution.

Tout membre du conseil de supervision pourra participer à une réunion du conseil de supervision au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

Art. 21. Comptabilité. La durée de l'exercice social est de douze (12) mois. Il commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Le dernier exercice social se terminera à la clôture de liquidation de la Société.

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Le Gérant tiendra la comptabilité de la Société en euros. Les distributions payées en numéraire peuvent être libellées dans une devise autre que l'euro. Tous écarts ou commissions de change qui pourraient résulter des Distributions seront supportés par les Actionnaires.

Les paiements effectués par les Actionnaires à la Société seront uniquement effectués en euros.

Art. 22. Rapports. Le Gérant établira les rapports aux Actionnaires en mars, juin, septembre et décembre.

Le Gérant publiera les comptes annuels dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal.

Tous les Actionnaires et leurs représentants qui recevront les informations contenues dans tout rapport devront les tenir strictement confidentielles. Par conséquent, tous les Actionnaires et leurs représentants ne pourront révéler aucune information, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, à des tiers autres que leur conseils ou réviseurs, sans le consentement exprès et écrit du Gérant à moins qu'elle ne soit déjà dans le domaine public ou que sa divulgation ne résulte d'une loi sur les valeurs mobilières ou de la loi.

Les Actionnaires peuvent néanmoins librement communiquer les informations contenues dans ces rapports à leurs actionnaires et commissaires aux comptes, de même qu'à toute autorité administrative de contrôle qui pourrait demander ces informations par application d'obligations réglementaires, légales ou contractuelles. Ils devront toutefois veiller à ce que les personnes mentionnées ci-dessus et qui ne sont pas tenues par des obligations professionnelles de confidentialité ne révèlent pas ces informations à des tiers.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Gérant par une notification délivrée par ce dernier et comprenant l'ordre du jour. Cette notification sera adressée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire et à l'adresse de chaque Actionnaire portée au Registre.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires, autres que les résolutions modifiant les Statuts (les «Résolutions Ordinaires») doit être approuvée par (i) plus de cinquante pour cent (50%) des votes des Actionnaires présents ou représentés lors de l'assemblée en question, et (ii) le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts (les «Résolutions Extraordinaires») doivent être approuvées (i) sous réserve d'un quorum de cinquante pour cent (50%) des Actions sur première convocation et, s'il n'est pas atteint, sans quorum lors de la deuxième convocation, (ii) par au moins deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés et (iii) avec le consentement du Gérant. Les Résolutions Extraordinaires doivent être prises devant un notaire résidant au Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de l'exercice social précédent se tiendra le second jeudi de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, précisé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé ou férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

Les autres assemblées d'Actionnaires se tiendront aux lieux et dates qui seront spécifiées par le Gérant.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent se tenir sans convocation.

Un Actionnaire peut intervenir à toute assemblée générale en mandatant par écrit une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

Art. 24. Dissolution. La Société peut être dissoute sur proposition de le Gérant et par une Résolution Extraordinaire (telle que définie à l'article 22) de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 25. Liquidation. Si la Société est dissoute, le Gérant exercera les fonctions de liquidateur de la Société.

Sous réserve de ce Statut, le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus pour liquider les actifs de la Société, y compris pour procéder à la liquidation amiable, au paiement de créanciers éventuels, et à la distribution des actifs restants entre les Actionnaires au prorata de leurs droits respectifs décrits à l'article 11, en numéraire ou en valeurs mobilières.

Art. 26. Litiges - Droit applicable - Tribunaux compétents. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous les litiges relatifs à la Société qui peuvent survenir pendant son existence ou pendant sa liquidation, que ce soit entre les Actionnaires ou entre les Actionnaires et le Gérant, seront régis par le droit du Luxembourg et seront portés devant les tribunaux compétents du Luxembourg».

Souscription et libération

Les trente mille quatre-vingt-dix-neuf (30.099) Class A Ordinary Shares sans valeur nominale ont été souscrites par SCORETOP INTERNATIONAL LIMITED, susmentionnée, pour un montant total de trente mille quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 30.099,-).

Une (1) Management Share sans valeur nominale a été souscrite par United in SPORTS MANAGEMENT S.à r.l., susmentionnée, pour un montant total de un euro (EUR 1,-).

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ trois mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

2) Sont nommés comme membres du conseil de surveillance de la Société:

- Mr. Han-Fei Lin, partner, né à Taipei (Taiwan), le 22 mars 1964, ayant son adresse professionnelle au No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.;

- Mr. David Yang, partner, ayant son adresse professionnelle au No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.;

- Mr. Jerry Chi-Yu Yang, partner, ayant son adresse professionnelle au No. 97, Tun Hwa South Road, Sec 2, F-28, Taipei, Taiwan, R.O.C.

3) Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une période de six (6) ans.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. Genot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation LAC/2007/18571. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101176/211/1220.

(070114714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Fin Po S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Badden
Notaire

Référence de publication: 2007101673/7241/11.

(070115832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Scoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.

R.C.S. Luxembourg B 81.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007101686/7219/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07729. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Flira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48432 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007101687/211/11.

(070115786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 459.348.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand and seven, on the second of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

1) DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, United States of America, owner of two million six hundred thirty thousand two hundred and one (2,630,201) fully paid-up shares of the Company;

2) DENTSPLY INTERNATIONAL INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 221, West Philadelphia St., York, Pennsylvania 17404, United States of America, owner of six hundred fifty-eight thousand three hundred six (658,306) fully paid-up shares of the Company; and

3) DENTSPLY LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 227017, owner of one million three hundred four thousand nine hundred seventy-three (1,304,973) fully paid-up shares of the Company.

All here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of three proxies established on March 27th, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («Société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of DENTSPLY EU HOLDING S.à r.l., with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.350, incorporated by notarial deed of December 17, 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C no. 159 of February 21, 2000, and whose bylaws have been lastly amended by notarial deed of December 19, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C no. 1197 of June 20, 2006.

II. The Company's share capital is set at four hundred sixty-eight million eight hundred three thousand four hundred Euro (€ 468,803,400.-) divided into four million six hundred eighty-eight thousand thirty-four (4,688,034) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, owned as follows:

- DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., prenamed,	2,630,201 shares
- DENTSPLY INTERNATIONAL INC., prenamed,	658,306 shares
- DENTSPLY LIMITED, prenamed	1,304,973 shares
- the Company	94,554 shares
Total	4,688,034 shares

Accordingly, four million five hundred ninety-three thousand four hundred eighty (4,593,480) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining ninety-four thousand five hundred and fifty-four (94,554) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide the following.

III. The voting shareholders unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by nine million four hundred fifty-five thousand four hundred Euro (€ 9,455,400.-), in order to decrease it from its present amount of four hundred sixty-eight million eight hundred three thousand four hundred Euro (€ 468,803,400.-) to four hundred fifty-nine million three hundred and forty-eight thousand Euro (€ 459,348,000.-), by cancellation of the ninety-four thousand five hundred and fifty-four (94,554) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each currently owned by the Company.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, the shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at four hundred fifty-nine million three hundred and forty-eight thousand Euro (€ 459,348,000.-), represented by four million five hundred ninety-three thousand four hundred and eighty (4,593,480) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de deux millions six cent trente mille deux cent une (2.630.201) parts sociales entièrement libérées de la Société;

2) DENTSPLY INTERNATIONAL INC., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 221, West Philadelphia St., York, Pennsylvania 17404, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de six cent cinquante-huit mille trois cent six (658.306) parts sociales entièrement libérées de la Société; et

3) DENTSPLY LIMITED, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Box 268, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 227017, propriétaire d'un million trois cent quatre mille neuf cent soixante-treize (1.304.973) parts sociales entièrement libérées de la Société.

Toutes trois ici représentées par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 27 mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DENTSPLY EU HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.350, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 159 daté du 21 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2005, par acte notarié publié au Mémorial C n° 1197, du 20 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-huit millions huit cent trois mille quatre cents euros (€ 468.803.400,-), divisé en quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille trente-quatre (4.688.034) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, détenues comme suit:

- DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., prenamed,	2.630.201 parts sociales
- DENTSPLY INTERNATIONAL INC., prenamed,	658.306 parts sociales
- DENTSPLY LIMITED, prenamed	1.304.973 parts sociales
- the Company	94.554 parts sociales
Total	4.688.034 parts sociales

Par conséquent, quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt (4.593.480) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-quatre (94.554) parts sociales restantes d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts sociales présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. Les associés ayant le droit de vote décident à l'unanimité de diminuer le capital social à concurrence de neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cents euros (€ 9.455.400,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-huit millions huit cent trois mille quatre cents euros (€ 468.803.400,-) à quatre cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-huit mille euros (€ 459.348.000,-), par l'annulation des quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-quatre (94.554) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, actuellement détenues par la Société.

IV. Suite à la diminution de capital ci-dessus, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-neuf millions trois cent quarante-huit mille euros (€ 459.348.000,-), représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt (4.593.480) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de la présente assemblée à environ quatre mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, Relation: LAC/2007/4632. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102273/211/129.

(070115588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

P. Schon
Gérant

Référence de publication: 2007102338/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05063. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007102341/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07717. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Marketing Consulting Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 35, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2007.
FIDUCIAIRE COFIGEST S.A R.L.
I. Philipin

Référence de publication: 2007102342/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2007, réf. DSO-CH00129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Mentor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.127.

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENTOR S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.127, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial C page 7.688 du numéro 161 de 1986.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées en date du 19 juin 2007 par recommandé aux actionnaires.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 2.400 (deux mille quatre cents) actions, actuellement émises, 1 (une) action en pleine propriété et 2.399 (deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions en nue-propriété sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société MENTOR S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux directeurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

CONSEIL COMPTABLE S.A., inscrite au RCS Luxembourg Section B numéro 48.015, dont le siège social est établi à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Vautrin, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17105. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102274/211/64.

(070115565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Kitz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.842.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102359/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102360/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

RH Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.314.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102361/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007102343/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07712. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Tectum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.763.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102362/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Revista Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.480.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102364/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102365/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Lybra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.198.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.054.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 2 août 2007, les associés ont décidé de nommer Monsieur Frank Rudd, avec adresse professionnelle au 4, Grosvenor Place, SW1X 7HJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102297/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Lux Magnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.444.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102367/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Damae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.199.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102368/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Eurofortius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.008.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102369/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Schenck Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.391.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Reportée tenue en date du 6 août 2007, les actionnaires ont nommé KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007, en remplacement de ERNST & YOUNG, commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102296/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102366/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Visual Impact SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.351.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102370/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Gondwana International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.389.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007102358/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'administration du 25 mai 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur François-Marc Lanners. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

F. Dumont / F.-M. Lanners

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103702/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Camoze Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007103706/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08398. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Cofint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007103707/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08399. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

De Quartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007103711/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08448. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Corbigny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007103709/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08401. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103811/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103812/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Dialor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103809/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

M.D.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 35.110.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103816/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05628. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Orbi Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103808/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Jet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 59.015.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de notre démission de nos fonctions d'administration de la société JET HOLDING SA, ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

P. MORGAN INTERTRADE LTD

M^e M. B. Wingerter de Santeul

Référence de publication: 2007103821/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Inter-Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103803/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

M.D.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 35.110.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103817/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05632. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007103810/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Transport Alphonse Lies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 110.269.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2007

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Alphonse Lies, demeurant 7, rue des Alliés L-8821 Koetschette en tant que gérant et décide de nommer à sa place Monsieur Luc Vansteenkiste demeurant 65, Tonny B-6680 Saint-Ode.

Koetschette, le 14 mai 2007.

A. Lies / M. Wies / S. Neugebauer.

Référence de publication: 2007103772/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Cordonnerie Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 60.538.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007103864/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

S.A.Z., Steinhauer Ausbein- und Zerlegeservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103832/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06852. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Kolff Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.400.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007103363/220/12.

(070116856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007103364/220/12.

(070116861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 août 2007.

P. Serres

Notaire

Référence de publication: 2007103366/5770/12.

(070116897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

FEJ EP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.912.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Ms Mary, Elisabeth Pauchet, residing at Jan van Eijckstraat 26-2, 1077 LM Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on July 25, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation FEJ EP S.à r.l., having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 962 of September 29, 2005 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on May 11, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1029 of October 13, 2005;

- that the capital of the corporation FEJ EP S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Ms Mary, Elisabeth Pauchet, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 June 2007 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

A copy of the prementioned balance, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 June 2007 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all subscribed units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Mary Elisabeth Pauchet, demeurant à Jan van Eijckstraat 26-2, 1077 LM Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, *ès-qualité* qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FEJ EP S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 29 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1029 du 13 octobre 2005;

- que le capital social de la société FEJ EP S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Mary Elisabeth Pauchet, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales souscrites;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, LAC/2007/20584. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102951/220/101.

(070117102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102952/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00173. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Beli Bryak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.991.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July,
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BELI BRYAK S.A., a company under Luxembourg Law, having its registered office L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of notary Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 19 April 2002, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1032 of 5 July 2002, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 86.991.

The meeting was opened with Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of nationality and transfer of registered office from Luxembourg to Malta, this resolution being to take upon suspensive condition that the company is registered as continuing in Malta with the Register of Companies in Malta.

2. Powers granted to Mr Mark A. Miggiani, lawyer, residing in Malta having his office at Valletta Buildings, Suite No 19, 4th Floor South Street, Valletta VLT 11 Malta to carry out all the administrative formalities relating to the registration of the company in Malta.

3. Granting of all powers to Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing in Luxembourg professionally having her office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, in order to remove the company from Luxembourg, on the basis of the proof of the registration of the company in Malta.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- Having a quorum That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and, all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer both the registered office of the company and the management and control from Luxembourg to Valletta Buildings, Suite No 19, 4th Floor South Street, Valletta VLT 11 Malta, in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and to cause the company to adopt the Maltese nationality, provided that the said change of nationality and transfer of headquarters shall not give rise, either in law or from a fiscal point of view, to the establishment of a new legal person, and all the foregoing being subject to the suspensive condition that the company is registered as continuing in Malta with the Registrar of Companies in Malta under the name BELY BRYAK LIMITED, in accordance with the Maltese Companies Act 1995. Upon continuation under the Laws of Malta, the Memorandum & Articles of Association contained in the printed documents submitted to this meeting shall be approved and adopted as the Memorandum & Articles of Association of the company in substitution for the existing constitutive documents. The said documents after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The general meeting resolves to grant mandate to Mr Mark A. Miggiani, lawyer, residing in Malta having his office at Valletta Buildings, Suite No 19, 4th Floor South Street, Valletta VLT 11 to take all necessary steps directly or indirectly in connection with the transfer and registration of the company in Malta.

Third resolution

The general meeting resolves to grant all powers in general and whatsoever to Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing in Luxembourg professionally at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, for the purpose of effecting the removal of the company from the Luxembourg Trade and Companies' Register, on the basis of the proof of the registration of the company in the Registrar of Companies of Malta.

Fourth resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and auditor, with immediate effect once the company has been continued provisionally in Malta with the Registrar of Companies in Malta.

Fifth resolution

The general meeting decides that all documents related to the company in the Grand Duchy of Luxembourg, will be kept for a period of five years at the old registered office.

Sixth resolution

The general meeting decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Maltese Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois BELI BRYAK S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1032 du 5 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F),
qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers La Valette (Malte), cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés de Malte.

2. Pouvoir accordé à Monsieur Mark A. Miggiani, avocat, demeurant à La Valette (Malte), South Street, Valetta Buildings, Suite 19, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives relatives à l'inscription de la société en Malte.

3. Attribution de tous pouvoirs à Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société en Malte.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg vers Valletta Buildings, Suite No 19, 4th Floor South Street, Valletta VLT 11, Malte, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de prendre la nationalité maltaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à l'établissement d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte sous le nom BELI BRYAK LIMITED, en accord avec la loi maltaise, the «Maltese Companies Act 1995». Dès la continuation sous la loi maltaise, le «Memorandum & Articles of Association» soumis à la présente assemblée devra être approuvé et adopté comme étant le «Memorandum & Articles of Association» de la société en remplacement de tous les documents constitutifs existants. Lesdits documents, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conférer mandat à Monsieur Mark A. Miggiani, avocat, demeurant à Valletta Buildings, Suite No 19, 4th Floor South Street, Valletta VLT 11, Malte, afin d'accomplir en Malte toutes les démarches nécessaires qui se rattachent directement ou indirectement au transfert et à l'enregistrement de la société en Malte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs généralement accordés à Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, sous la condition de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société à Malte, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, LAC/2007/20587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102954/220/166.

(070117121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

PB2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 77.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102955/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00171. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Simon's Plaza Kummert s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 5, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 49.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102953/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00172. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Sping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102950/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00174. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007102977/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06561C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Afford Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.965.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFFORD HOLDINGS S.A.

LOUV Sarl

Actionnaire

M. Limpens

Référence de publication: 2007102975/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08539. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

DSI International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.196.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSI INTERNATIONAL S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102974/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09440. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

D.S. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.821.

Constituée par-devant M^e Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 14 mai 1990, acte publié au Mémorial C, n^o 417 du 13 novembre 1990, modifié suivant acte sous seing-privé en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C n^o 100 du 29 janvier 2000.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.S. FINANCE

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102972/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08294. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WINVEST CONSEIL S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 50, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.591, constituée suivant a 17 mars 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 50.162, ici représentée par Mlle Amandine Ohayon, Licenciée en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Résolution unique

L'associé unique décide de prévoir la possibilité pour le Conseil de Gérance de nommer des fondés de pouvoirs, en modifiant l'article 16 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un Gérant de Catégorie 1 ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie 1 et d'un Gérant de Catégorie 2, ou par les signatures de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra nommer des fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil de Gérance. Les fondés de pouvoirs ne sont pas tenus d'être gérant ou associé. Pour autant que les présents statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leurs sont attribués par le Conseil de gérance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Ohayon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/ 20226. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102982/211/39.

(070117299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Compagnie Financière de Placements, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.470.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007102981/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07479. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

FEJ DB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.910.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mr Didier, Maurice Breton, residing at F-92300 Levallois (France), 92, rue Marius Aufan,

by virtue of a proxy given on July 25, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation FEJ DB S.à r.l., having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 962 of September 29, 2005 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on May 11, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1029 of October 19, 2005;

- that the capital of the corporation FEJ DB S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr Didier Maurice Breton, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 June 2007 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

A copy of the prementioned balance, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 June 2007 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all subscribed units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Didier Maurice Breton, demeurant à F-92300 Levallois (France), 92, rue Marius AUFAN, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FEJ DB S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 29 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1058 du 19 octobre 2005;

- que le capital social de la société FEJ DB S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Didier Maurice Breton, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales souscrites;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, LAC/2007/20583. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102947/220/101.

(070117096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Bright Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour BRIGHT DESIGN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102968/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08173. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Flira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.597.

In the year two thousand and seven on the twenty-seventh day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company FLIRA S.à.r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 146 of the 12th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 313 of 24th March 2003, on 10th August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1144 of 12th November 2004, on 30th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 695 of 14th July 2005.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolution:

102528

Resolution

Amendment of article twelve, paragraph five of the articles so as to read:

«A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille sept le vingt-septième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée FLIRA S.à.r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 12 février 2003. Les statuts ont été modifié par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 24 mars 2003, en date du 10 août 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144 du 12 novembre 2004, en date du 30 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 14 février 2005.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article douze, paragraphe cinq des statuts de façon à lire:

«Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20825. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102145/211/68.

(070115785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.